

Réponse de « Liste Vivre Ensemble Salles la Source »
aux questions de l'association « Ranimons la cascade »

La liste soutient la position du conseil municipal sortant, représenté par huit de ses candidats . Le conseil a mené tout au long de son mandat toutes les actions possibles pour résoudre dans l'intérêt général la problématique concernant la cascade. La plupart de ces actions ont été menées, nous semble t-il, dans le même sens que l'objet initial de votre association, aussi nous sommes surpris de la forme avec laquelle votre association nous interpelle à l'approche des élections !

Nous ne devons, ni ne pouvons, confondre les objectifs et moyens d'action d'une association quelle qu'elle soit, avec ceux d'un conseil municipal qui se doit de gérer la commune avec les moyens qui lui sont définis dans le cadre de la loi et dans l'intérêt général de la population communale.

Comme exprimé clairement dans notre profession de foi, concernant la problématique entourant la centrale hydro-électrique de Salles-la-Source , et compte-tenu des risques et nuisances potentiels engendrés, ainsi que des irrégularités constatées, nous continuerons à exiger de l'exploitant et des autorités administratives concernées des engagements contractuels et le respect des obligations légales, concernant l'occupation du domaine public, la sécurité et la loi sur l'eau.

Nous répondons néanmoins au questionnaire que vous nous soumettez :

1-Compte tenu des enjeux de patrimoine, de sécurité et de régularité du dossier, êtes-vous prêt à dire un non définitif et clair à la poursuite de l'exploitation hydroélectrique gravement pénalisante pour le site en vue du développement et de la mise en valeur de ce dernier ?

Nous considérons la cascade comme l'emblème du village et il est nous évidemment essentiel qu'elle soit protégée et pérennisée.

De même que nous sommes résolument opposés à l'implantation d' aérogénérateurs industriels sur notre territoire pour des raisons que nous avons largement développées par ailleurs, nous soutenons les énergies renouvelables dès lors qu'elles n'apportent pas de nuisances additionnelles à la population, au patrimoine et à la sécurité des personnes : la centrale hydroélectrique , projet précurseur qui a fait le bonheur de la commune et de ses habitants pendant une longue période, nous parait entrer définitivement dans cette catégorie, pour autant que son exploitation soit réalisée dans le respect des lois et règlements d'une part, et de manière raisonnée pour que la cascade puisse rester correctement alimentée en permanence d'autre part.

Cette installation très discrète, au fond de la vallée, offre par ailleurs l'avantage de ne pas impacter le site et d'être non polluante, contrairement à la quasi-totalité des autres moyens existants connus de production d'électricité.

Pour nous, il est clair que ce qui est en cause n'est pas, sur le principe, l'existence d'une centrale hydroélectrique, mais les conditions d'exploitation actuelle de cette installation par son propriétaire et le cadre légal et contractuel dans lequel s'exerce cette exploitation. Sur ces derniers aspects, nous continuerons, comme la municipalité sortante l'a fait avec consistance ces dernières années, à agir avec les moyens et pouvoirs de la municipalité pour que toutes les clarifications indispensables soient apportées dans les meilleurs délais.

Nous souhaitons en particulier qu'une véritable discussion puisse enfin être engagée avec l'administration et l'exploitant pour résoudre dans l'intérêt général les dysfonctionnements et désordres constatés depuis trop longtemps.

- 1) Dans ce cas, êtes-vous prêt à interdire le passage de la conduite forcée sous les voies publiques ?

A plusieurs reprises le conseil municipal sortant a posé la question de savoir s'il était possible de mettre fin à l'occupation du domaine public par l'exploitant : l'autorisation initiale donnée en 1972 a créé une servitude en faveur de l'Etat, qui ne peut être terminée unilatéralement.

- 2) Considérez-vous l'association "Ranimons la cascade !" (226 adhérents) comme un interlocuteur légitime sur l'avenir de ce site et vous engagez-vous à consulter cette association pour tout ce qui concerne l'avenir de l'aménagement de ce village ?

Au sein des 226 adhérents déclarés par votre association, un certain nombre d'entre eux réside effectivement dans le village de Salles-la-Source, ou encore sur le territoire communal, et fait partie intégrante de notre communauté municipale. Ils sont forcément des acteurs essentiels des projets mis en œuvre sur le territoire communal.

Nous avons clairement affiché dans notre programme notre volonté de poursuivre l'embellissement du village avec la participation active de la population et dans une approche financière raisonnée.

En fonction des projets spécifiques que nous lancerons, nous consulterons plus particulièrement les riverains et associations concernés par ces projets.

- 3) Êtes-vous favorable à la mise en place d'un projet ambitieux de valorisation du site ?

Nous avons la volonté de mieux valoriser le site de Salles-la-Source, comme l'ensemble du patrimoine communal, pour le rendre plus attractif aux visiteurs potentiels, en s'appuyant sur nos richesses locales : patrimoines paysager, culturel, immobilier et archéologique, vignoble, Musée, axe Rodez-Conques, et une plus grande communication vers l'extérieur. Nous soutiendrons également les initiatives commerciales et artisanales de proximité.

Pour les actions de valorisation du village de Salles-la-Source auxquelles nous avons déjà réfléchi (façades, parkings, réaménagement de l'hospice, aménagement de l'Arnus, signalétique, commerces...) toutes les propositions sont bienvenues. Après analyse, les plus intéressantes et réalistes seront proposées au bureau d'études.

Notre ambition ne sera limitée que par les contraintes d'un budget communal, que nous voulons continuer à gérer sainement, en conservant un niveau de fiscalité agréable à la population communale. Pour autant les projets ambitieux ne sont pas forcément les plus coûteux, en particulier s'ils sont menés dans un intérêt général bien compris et avec l'adhésion de la population.

- 4) (Question spécifique pour la tête de liste) Compte tenu de la vétusté des installations et des risques encourus par les habitants et de la responsabilité du Maire en termes de sécurité, ferez-vous réaliser un audit indépendant sur ce thème ?

La municipalité sortante a pris les contacts utiles avec des organismes compétents ; les installations concernées relevant du domaine privé, la municipalité ne peut, en l'état, en garantir l'accès à ces organismes pour réaliser une inspection.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de prendre toutes dispositions utiles et nécessaires pour respecter les obligations légales en matière de sécurité d'exploitation de ses équipements .

Sophie Fraissine et la liste « Vivre Ensemble Salles-la-Source »